

**COMPTE-RENDU**  
**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2023**  
**COMMUNE DE MOUTHOMET**

L'an deux mille vingt-trois, le treize octobre, à neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Mouthomet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la Mairie de Mouthomet, sous la Présidence de Madame Christelle HERMAND, Maire. Jérôme HERVOUET-BARANGER a été nommé secrétaire de séance.

Présidente : Christelle HERMAND

Présents : Jacques BENUREAU, Johanna EYERMANN-DEGRUGILLIER, Christelle HERMAND, Jérôme HERVOUET-BARANGER, Louis MARI, Catie RIVES, Maëlle SIROU, Christophe TURCAUD  
(dans l'ordre alphabétique)

Absents : Claude GIPPON, Stéphane MESSAOUD

Procurations : Néant

### **1. Validation du compte-rendu de la dernière séance**

Il est proposé aux membres du conseil municipal la validation du compte-rendu de la dernière séance.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :*

*ADOpte tel que proposé le compte-rendu de la séance ordinaire du conseil municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2023.*

### **2. Compte-rendu des décisions prises par délégation du maire**

Le maire informe les conseillers municipaux que la commune a déposé une demande de subvention (délibération 2023/037) pour la rénovation de 35 lanternes d'éclairage public, en vertu de la délibération du conseil municipal n°2023/004 du 16 février 2023 portant délégation d'attribution au maire. La décision est transmise aux conseillers municipaux. Elle porte sur un montant de travaux de 26 584,20 € HT et une sollicitation de 60% auprès du SYADEN sur un montant maximal de 25 000 € et de 23% auprès de l'Etat.

Une autre demande de subvention sera déposée pour la mise aux normes du système de défense contre l'incendie de la station-service, pour un montant de travaux de 4 573,23 € HT.

### **3. Projet de sécurisation et d'augmentation de la ressource en eau**

La commune a reçu un devis pour réaliser une étude de faisabilité du recaptage de la source des Escanarilles, pour un montant de 6 000 € HT. Au préalable de la validation de ce devis, il est important de savoir si nous pourrions avoir des subventions pour ce projet, qui sera très onéreux. Les élus décident de contacter le service de l'eau du département.

A noter que le Département et réseau 11 ont fait l'acquisition d'un camion de 10m<sup>3</sup> pour alimenter en eau les villages qui en manqueraient en saison sèche.

### **4. Questions et informations diverses**

#### **4.1. Travaux réalisés depuis le dernier conseil municipal**

- Isolation de la toiture du forage réalisée en régie

- Epanchage des boues de la station d'épuration
- Réparation de la lanterne d'éclairage publique au croisement de la D613 et de la rue des écoles
- Travaux à la station-service : changement des limiteurs de remplissage et des plaques des cuves (hors SP95 qui devrait être finalisé prochainement) et mises aux normes informatiques
- Pose d'un rajout de grille de voirie manquant au croisement rue de la gare et rue du lavoir
- Changement des portes au commerce agricole communal LK Services

#### **4.2. Travaux à venir**

- Travaux pour diminuer le bruit des grilles rue de la gare, prévus le mardi 17 octobre. La rue de la gare sera fermée à la circulation durant la nuit du 17 au 18 octobre 2023.
- Réfection de la rive du mur à l'aire de jeux
- Changement des fenêtres au commerce agricole communal LK Services
- Pose d'un panneau d'affichage public en métal sur la terrasse du café restaurant communal
- Pose d'un banc en métal sur la place du 19 mars 1962.

#### **4.3. Informations diverses**

##### **4.3.1. Prix coûtant à la station-service**

Du fait des travaux, l'opération « prix coûtant » d'octobre a dû être décalée. Les élus décident à l'unanimité le renouvellement de l'opération à la station-service du lundi 20 au lundi 27 novembre 2023.

##### **4.3.2. Bon d'achat pour le commerce local**

Etant donné la conjoncture économique actuelle très difficile que ce soit pour les habitants et les commerces, le Maire propose de renouveler l'opération « bons d'achat à utiliser dans les commerces locaux » à la fin d'année 2023.

Cette opération, réalisée en 2021 et 2022, avait connu un franc succès.

Il est proposé comme l'an passé des bons d'achat valables au café restaurant Le Nidtable, au restaurant Le D'bis et au commerce agricole LK Services, pour les raisons suivantes :

- Utiliser ces bons d'achat permettra d'aider nos commerces ;
- Donner un peu plus de pouvoir d'achat aux habitants du village. Les Mouthoumétoises et Mouthoumétois sont nombreux à apporter leur aide bénévole et la commune souhaite les remercier chaleureusement. Leur implication, ainsi que celle des élus, permet de générer chaque année un excédent de fonctionnement qui est réinvesti dans les projets de la commune.

VU l'exposé du Maire

VU l'article R123-2 du code de l'action sociale et de la famille

**CONSIDERANT** la clause générale de compétence au bénéfice des communes et l'absence de CCAS

**CONSIDERANT** que ce dispositif permettra de soutenir l'économie locale et le pouvoir d'achat des habitants

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :*

**ADOPTE** le dispositif de bons d'achat valables au café restaurant Le Nidtable, au restaurant Le D'bis et au commerce agricole LK Services ;

**DEFINIT** les modalités d'attribution de ces bons d'achat. Toutes les personnes habitant à Mouthoumet sont éligibles, selon les modalités suivantes :

- **Personne seule** : 15 € de bons d'achat (un bon d'achat de 5 € au café restaurant Le Nidtable, un bon d'achat de 5 € au restaurant Le D'bis et un bon d'achat de 5 € au commerce agricole LK Services); sauf personne de plus de 75 ans qui recevra 15 € supplémentaires de bons d'achat au titre d'un cadeau de fin d'année pour les aînés soit au total un bon d'achat de 10 € au café restaurant Le Nidtable, un bon d'achat de 10 € au restaurant Le D'bis et un bon d'achat de 10 € au commerce agricole LK Services)
- **Deux personnes** : 30 € de bons d'achat pour le foyer (un bon d'achat de 10 € au café restaurant Le Nidtable, un bon d'achat de 10 € au restaurant Le D'bis et un bon d'achat de 10 € au commerce agricole LK Services)
- **Trois personnes ou plus** : 45 € de bons d'achat pour le foyer (un bon d'achat de 15 € au café restaurant Le Nidtable, un bon d'achat de 15 € au restaurant Le D'bis et un bon d'achat de 15 € au commerce agricole LK Services)

**PRECISE** que les bons d'achat sont nominatifs et ne pourront être cédés. Ils ne seront pas remboursables, même partiellement. Ils seront valables pour une durée limitée qui sera indiquée sur le bon d'achat.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le café restaurant Le Nidtable, le restaurant Le D'bis et le commerce agricole LK Services ;

**AUTORISE** le Maire à régler les bons d'achat reçus par les commerçants sur le budget communal 2023.

#### 4.3.3. Projet de livre sur la mémoire du village

Fabienne F. suggère la création d'un livre sur la mémoire du village, comme il a déjà été édité dans la commune de Soulatge. Elle propose son aide pour son élaboration, en collaboration avec les élus et les anciens. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> décembre.

La séance est levée à 11h50.

Pour extrait le 13 octobre 2023  
En mairie,

Christelle HERMAND  
Maire

Jérôme HERVOUET  
Secrétaire



*Cet extrait doit être affiché à la porte de la mairie, dans la huitaine qui suit le jour de la délibération.*